



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Difficultés à établir des certificats de décès dans les déserts médicaux

Question écrite n° 16744

Texte de la question

M. Christophe Plassard attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur les difficultés croissantes des communes rurales à délivrer des certificats de décès en raison de la désertification médicale. En effet, faute de médecins, il est de plus en plus long et de plus en plus difficile de trouver un praticien disponible pour constater les décès, notamment lorsque celui-ci est survenu au domicile, empêchant alors la prise en charge par les pompes funèbres, le certificat de décès étant un document obligatoire. Ainsi, à l'extrême douleur de perdre un être cher, s'ajoute pour les familles un parcours du combattant administratif afin de faire constater le décès et, pour les maires des petites communes, des difficultés supplémentaires sans avoir les moyens de les prendre en charge directement. M. le député demande donc à M. le ministre quelles mesures le Gouvernement peut prendre afin de faciliter la délivrance des actes de décès, notamment *via* la mise en place de permanences chez les médecins légistes ou médecins militaires dans les gendarmeries, ou bien de permettre aux médecins retraités le souhaitant de s'inscrire sur une base de permanences pouvant être effectuées sur la base du volontariat. Il se tient à sa disposition pour travailler à ce sujet et plus largement sur la lutte contre la désertification médicale.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Plassard](#)

Circonscription : Charente-Maritime (5^e circonscription) - Horizons et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16744

Rubrique : Mort et décès

Ministère interrogé : [Santé et prévention](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 avril 2024](#), page 2547

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)